

3e lecture du bill des Cités-Jardins

Il s'agit, explique l'hon. M. Côté, de venir en aide à une coopérative d'habitations. — A cet effet, on créera une nouvelle corporation.

Les actions de la M.L.H. & P.

Jamais le gouvernement n'a offert \$15 l'action, affirme l'hon. M. Duplessis. — La M.L.H. & P. a travaillé contre notre parti, révèle l'hon. M. Godbout.

Québec, 2. (D.N.C.) — L'Assemblée législative a étudié et adopté en 3e lecture, sur division, hier soir, après que l'hon. Omer Côté, secrétaire de la province, et M. Daniel Johnson, député ministériel de Bagot, en eurent expliqué les diverses clauses, le bill du gouvernement concernant l'Union économique d'habitations et les Cités-Jardins du Québec. Il s'agit, comme a déclaré l'hon. M. Côté, de venir en aide à une coopérative d'habitations, une oeuvre magnifique, qui traverse en ce moment de mauvais moments.

L'hon. M. Godbout a dit qu'il s'agit là d'une mesure exceptionnelle et qu'on pose un principe très dangereux.

Hier après-midi, la Chambre a terminé l'étude de toutes les clauses du bill concernant la Montreal Power.

La Chambre siège ce matin, à 11 heures.

Séance de l'après-midi

Dès le début de la séance, la Chambre a poursuivi, en comité plénier, l'étude des résolutions relatives au bill 79 concernant la commission hydro-électrique de Québec, la Montreal Light, Heat and Power Consolidated et ses compagnies composantes.

L'hon. M. Duplessis dit qu'il a la preuve que les membres de l'hydro ont recommandé à l'ancien gouvernement à la veille des élections de 1944, d'acheter à \$25 les actions de la compagnie.

L'hon. Wilfrid Hamel, député de S.-Sauveur, dit que ce n'est pas tout à fait exact. Les commissaires, dit-il, ne nous ont pas suggéré de payer \$25 en argent; mais ils nous ont fait parvenir un mémoire disant qu'à leur avis il était raisonnable d'offrir, soit une obligation de \$100 de l'hydro pour 5 actions, soit une obligation de \$100 pour 4 actions. Cela paraît contradictoire, mais c'est le taux d'intérêt qui diffère dans les deux cas.

M. Jacques Dumoulin, député libéral de Montmorency, dit que l'opposition n'a pas les données voulues pour apprécier le prix de \$25 l'action offert par le gouvernement, et qu'elle est même en présence d'une contradiction, du fait que le gouvernement a d'abord commencé par offrir l'équivalent de \$15 l'action. Nous ne savons pas, dit-il, quelle offre est la bonne. Si \$15 représentait bien la valeur réelle, \$25 serait beaucoup trop cher. Et on nous demande, avec des données aussi imprécises, d'appriver une dépense de \$112 millions.

L'hon. M. Duplessis dit d'abord que jamais le gouvernement n'a offert \$15 l'action. Il dit que l'ancien gouvernement n'a pas voulu faire d'offre à la veille des élections pour pouvoir faire du marchandage électoral. Il cite un arrêté ministériel adopté par l'ancien gouvernement autorisant l'hydro à entrer en négociations pour l'achat des actions, ainsi qu'une résolution des commis-

que son gouvernement ne pouvait faire d'offres aux actionnaires parce qu'alors, la valeur des actifs de la compagnie n'était pas encore connue. L'Hydro nous a fait une suggestion que nous n'avons ni refusé ni acceptée, parce que nous voulions prendre le temps de l'étudier.

J'admets, poursuit le chef de l'opposition, que la méthode des deux groupes a été bien différente. Et je suis content que le premier ministre ait parlé de marchandage électoral. Je ne voulais pas entraîner la discussion sur ce terrain, mais puisqu'on nous y a amenés, il y a une chose que je suis content de dire. C'est qu'aux dernières élections, la Montreal Power a mis des centaines de milliers de dollars dans la lutte contre nous. Elle a travaillé avec acharnement à nous faire battre, parce que nous l'avions écartée. Mais nous n'avons marchandé avec personne. De notre temps, il n'y a pas eu d'écarts à la bourse comme il y en a eu à la veille de l'expropriation par le gouvernement actuel.

M. Chaloult se méfie des commissaires

M. René Chaloult, député indépendant de Québec-comté dit qu'il pensait que l'opposition ferait une lutte formidable à l'offre de \$25. Il faut, dit-il, qu'elle ait une raison exceptionnelle pour agir ainsi.

M. Chaloult ajoute qu'il n'a aucune confiance dans les commissaires de l'Hydro, pour fixer la valeur des actions, parce que M. McCammon est un capitaliste forcené et que parmi les quatre autres, il y en a trois qui ont une mentalité de capitalistes. Je ne soupçonne pas, dit-il, leur honnêteté. Je dis qu'ils sont disposés par nature à défendre les abus du capitalisme. Cela peut se rencontrer même chez les gens religieux et charitables.

M. Chaloult se demande pourquoi les libéraux ont attendu à la veille des élections de 1944 pour nationaliser la Montreal Power. Il admet sans aucune hésitation que le parti libéral n'a rien reçu de la Montreal Power, parce qu'il n'est pas naïf, mais il voudrait bien savoir s'il en a reçu de la Shawinigan et de l'Aluminium, dont les directeurs sont les mêmes, ajoute-t-il.

L'orientation qui est donnée à notre politique dépend des puissances financières, dit M. Chaloult. Je

documents réclamés par l'Opposition lors du débat sur les résolutions.

Il dépose une lettre de M. George-C. Macdonald, membre de la commission hydro-électrique, en date du 26 février 1947, avisant le gouvernement qu'il est possible à l'Hydro d'emprunter à 2 pour 100 d'intérêt et lui conseillant d'autoriser une offre de \$25 l'action; une lettre de M. L.-E. Potvin, président de la commission, contresignée par les quatre autres membres, recommandant l'achat des actions à \$25; et une copie de l'arrêté ministériel par lequel le gouvernement a autorisé l'offre.

Les diverses clauses sont ensuite adoptées très rapidement, avec quelques modifications de détails. Puis le bill est rapporté à la Chambre et la 3e lecture est remise à une séance ultérieure.

Le bill des Cités-Jardins

L'hon. Omer Côté expose d'abord l'objet du projet relatif aux Cités-Jardins de Montréal. Il s'agit de créer une nouvelle corporation qui verra à maintenir la Cité-Jardin, à la faire prospérer, tout en lui gardant ses objectifs généraux, tout en restant fidèle à l'esprit qui a présidé à sa formation. Le ministre dit que les principaux intéressés ont proposé de réduire de 5 à 3 le nombre des membres de la nouvelle organisation, qui portera le nom de "Comité de réalisation de la Cité-Jardin." Il affirme qu'avec cet amendement, toutes les parties seront satisfaites.

L'hon. M. Godbout répond qu'il s'agit d'une législation exceptionnelle, qui pose un principe très dangereux. La Cité-Jardin s'est organisée avec un objectif de première valeur et le gouvernement passe une loi pour prendre le contrôle de ses affaires. Cette loi, dit-il, va très loin. Le gouvernement devra commencer par nous démontrer que la situation est désespérée. Actuellement, nous n'avons pas les renseignements nécessaires pour apprécier la situation. On a parlé de prudence, de gaucheries, mais pas de malversations.

Le chef de l'opposition dit que le plus gros préteur lui a demandé de s'opposer au bill. M. Côté répète qu'avec l'amendement proposé, tout le monde sera satisfait. Le premier ministre ajoute qu'il a reçu un télégramme de l'archevêque de Montréal lui suggérant les noms de trois membres du comité.

M. Laurent Barré, ministre de l'agriculture, fait alors une digression pour dire que trop de gens se mêlent d'affaires qu'ils ne connaissent pas suffisamment, ou pour lesquelles ils ne sont pas suffisamment qualifiés.

L'hon. Wilfrid Hamel demande combien de propriétaires sont intéressés dans le règlement proposé, quel est le nombre des prêteurs, quel est le montant total de leurs réclamations.

Exposé de la question

C'est alors que M. Daniel Johnson, député de Bagot, se lève pour faire un exposé de la question et répondre aux diverses objections.

Je connais, dit le député de Bagot, les promoteurs de l'oeuvre. Je connais l'oeuvre elle-même. C'est une oeuvre magnifique. On a construit 165 maisons. Nous sommes en présence d'une coopérative de construction de maisons. C'est un essai d'application de la doctrine sociale de l'Eglise. Nous avons là un beau groupe de jeunes qui veulent mettre en pratique ce qu'on pourrait appeler la formule moderne et chrétienne du communisme.

M. Johnson explique l'organisation de cette Cité-Jardin, le fonctionnement de ses principaux services et déclare qu'après la mise en branle du projet de construction de maisons, le prix des matériaux a monté de façon fabuleuse. Cela n'était pas prévu. Des maisons furent vendues à prix fixe. Mais il y en a eu qui ne furent pas vendues à prix fixe. C'était le plus grand nombre. Le prix devait être de \$4,500. Mais pendant la construc-

offert à l'action. Il est que l'ancien gouvernement n'a pas voulu faire d'offre à la veille des élections pour pouvoir faire du marchandage électoral. Il cite un arrêté ministériel adopté par l'ancien gouvernement autorisant l'hydro à entrer en négociations pour l'achat des actions, ainsi qu'une résolution des commissaires, en date du 27 juin, recommandant d'offrir le choix entre (a) une obligation de \$100 de l'hydro, garantie par la province, à 3 1/2 pour cent à 20 ans pour 5 actions; ou (b) une obligation de \$100 de l'hydro, garantie par la province, à 3 pour cent à 20 ans pour 4 actions.

Une économie de \$1,120,000

Actuellement, poursuit-il, nous payons les actions au prix de \$25 en donnant en échange des obligations à 2 pour cent seulement, ce qui représente pour la province, par la différence du taux d'intérêt, une économie de \$1,120,000 par année. Et nous procédons au grand jour, par des annonces dans les journaux. 83,54 pour cent des actionnaires ont accepté l'offre. Et cette offre a été faite sur recommandation des commissaires qui, de l'aveu de l'opposition, sont des gens honnêtes et compétents. Le meilleur moyen d'assurer l'indépendance de l'Hydro, c'est de lui laisser gérer elle-même ses affaires et de donner suite à ses recommandations.

L'hon. M. Godbout répond que l'opposition n'a pas critiqué le prix de \$25. Elle ne s'est pas prononcée, parce que pour se prononcer, il lui faudrait l'opinion des experts, ce qu'elle n'a pas.

Le chef de l'opposition poursuit en disant que si le gouvernement n'a pas offert \$15 l'action, il a, dans ses premières offres, établi pour l'actif physique une valeur qui déterminait la valeur des actions à \$15.

Je suis convaincu, dit-il, que cette offre ne venait pas des commissaires de l'Hydro. Commencer par offrir la moitié de ce qu'on veut donner c'est du marchandage de coin de rues. Ce n'est pas digne du gouvernement.

M. Godbout poursuit en disant

Quand vous avez la TÊTE LOURDE et êtes déprimée



—quand vous n'avez pas envie de travailler ni de vous amuser—il se peut que vos reins soient détraqués. Des reins en mauvais état peuvent causer

des maux de tête, maux de reins, douleurs rhumatismales, sommeil agité. Pour aider à rétablir le bon fonctionnement de vos reins, prenez des Pilules Dodd's pour les Reins. Dès qu'ils fonctionnent mieux, les reins débarrassent l'organisme des toxines et de l'excès d'acidité. Vous vous sentez bientôt mieux—et travaillez mieux. Achetez des Pilules Dodd's pour les Reins et prenez-en dès aujourd'hui.

146-F

TARIF D'ABONNEMENT CANADA

(HORS MONTREAL)

1 semaine20
1 mois75
3 mois	\$1.75
6 mois	\$3.00
12 mois	\$6.00

ETATS-UNIS

(EDITION CANADIENNE)

1 mois85
3 mois	\$2.25
6 mois	\$4.25
12 mois	\$7.50

Dans votre intérêt, toujours faire remise par lettre recommandée, par mandat de poste ou mandat d'express. Si vous faites remise par chèque, faites-le payable au pair à Montréal.

LA "PRESSE"

real Power, parce qu'il n'est pas naïf, mais il voudrait bien savoir s'il en a reçu de la Shawinigan et de l'Aluminium, dont les directeurs sont les mêmes, ajoute-t-il.

L'orientation qui est donnée à notre politique dépend des puissances financières, dit M. Chaloult. Je crois qu'il y a lieu de le faire savoir au peuple, afin de corriger le mal. Et je parle toujours sans nullement mettre en doute l'intégrité des chefs de parti.

M. Chaloult reproche encore aux libéraux de n'avoir pas institué d'enquête sur la Montreal Power et d'avoir gâté une excellente cause, au moins partiellement. En terminant le député déclare qu'il est plus important que jamais que la province de Québec se libère de la dictature économique qui pèse lourdement sur ses destinées.

M. Lemieux aurait désiré une enquête

M. Albert Lemieux, député de Beauharnois, membre du Bloc Populaire, déclare qu'il hésite à donner son approbation à la loi, parce que le gouvernement n'a pas donné tous les renseignements qui justifient la Chambre d'accepter ou de refuser le paiement de \$25 par action. Je crois, ajout-t-il, qu'on aurait donné satisfaction aux membres de cette chambre, si on avait fait une enquête sérieuse. En conséquence, M. Lemieux déclare qu'il votera pour le bill en deuxième lecture.

M. Fernand Choquette, député libéral de Montmagny, déclare que la création de l'hydro est une des grandes oeuvres du parti libéral et il reproche au premier ministre de ne donner aucun renseignement pour justifier le vote d'une somme de \$113,000,000.

M. Choquette dit qu'on n'a pas fixé le prix des actions sans s'appuyer sur une évaluation faite par d'autres. Où est-elle, cette évaluation? Sur quelle base a-t-elle été faite? A-t-on tenu compte de la loi qui défend de tenir compte de l'achalandage? Ce sont là des éléments essentiels que la Chambre n'a pas. Et on lui demande de voter \$113 millions sans rien connaître.

M. Duplessis remarque que le bill ne concerne qu'un montant de \$13 millions. Et M. Choquette répond que le bill comporte tout de même une approbation du prix de \$25. Or, il y a 4,489,033 actions. A \$25, ça fait au-delà de \$112 millions.

Le député de Montmagny signale de plus que quinze jours avant l'offre du gouvernement, les actions se sont mises à monter en Bourse de \$19 qu'elles étaient en janvier à \$23 et \$24. Une indiscretion a-t-elle été commise? Il y a eu 94,000 ventes en janvier. Il y a donc un grand nombre d'actionnaires qui ont payé \$19 et qui vont recevoir \$25.

Amendement proposé

Les résolutions sont finalement agréées sur division.

M. Duplessis propose la deuxième lecture. A cette motion, M. Wilfrid Hamel propose l'amendement suivant:

"Cette Chambre, tout en étant favorable à ce que la Commission Hydro-électrique de Québec devienne propriétaire de toutes les actions de Montreal Light, Heat and Power Consolidated, refuse d'approuver le bill 79 parce qu'elle n'a pas en mains les renseignements nécessaires établissant que, d'après les experts, la valeur réelle desdites actions est de \$25 chacune".

M. Chaloult dit qu'il votera à la fois contre l'amendement et contre la deuxième lecture parce qu'il considère qu'il a les renseignements voulus pour lui permettre de juger que les actions ne valent pas \$25.

L'amendement est battu par 47 à 28. M. Chaloult et les deux membres du Bloc présents votant avec les ministériels.

Sur la deuxième lecture, ces trois députés votent avec l'Opposition et M. George-C. Marler s'abstient de voter. Le résultat est de 44 à 30 contre la deuxième lecture. La Chambre s'ajourne à 8 h. 30.

Séance du soir

Dès le début de la séance du soir, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier les détails du bill 79 concernant l'Hydro-Québec et l'hon. M. Duplessis, ministre de l'Énergie, déclare qu'il n'a rien de

à dire sur le projet de construction de maisons, le prix des matériaux a monté de façon fabuleuse. Cela n'était pas prévu. Des maisons furent vendues à prix fixe. Mais il y en a eu qui ne furent pas vendues à prix fixe. C'était le plus grand nombre. Le prix devait être de \$4,500. Mais pendant la construction, on fit signer une conférence, par laquelle les futurs propriétaires s'engageaient à payer ce que ça coûterait. Et de \$4,500 on est passé à \$8,000 et à \$8,500.

Comme l'écart était considérable, le trouble a commencé et n'a fait que s'accroître. Et aujourd'hui, la Cité-Jardin nous donne le triste spectacle d'une maison divisée contre elle-même. Si nous n'intervenons pas, les dissensions s'aggraveront, les procès continueront et, en définitive, il n'y a que les avocats qui retireront quelque chose. Les membres de la Cité-Jardin seront ruinés. Si on les pousse à la faillite, on développera des rancœurs et on pourra retarder pour longtemps le mouvement coopératif. On détruira une belle oeuvre qui mérite un meilleur sort.

M. Johnson laisse entendre qu'il y aura moyen de faire baisser des réclamations, d'obtenir certains autres avantages de la part des prêteurs et d'en venir à un règlement. Je connais personnellement ceux qui ont été poursuivis, dit-il. Ce sont certainement des gens de bonne foi. Mais les esprits se sont échauffés et, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'entente possible.

M. Léon Casgrain félicite M. Johnson et taquine le secrétaire provincial en disant qu'il serait qualifié pour avoir son portefeuille. Finalement le bill est adopté en 3e lecture sur division.

La Chambre siège ce matin, à 11 heures.

Réunion annuelle de l'A.A.E.M.S.L.

Dimanche, le 4 du courant, à 10 heures du matin, aura lieu la 28e réunion annuelle de l'Association des anciens élèves du Mont-S.-Louis. M. Paul Dansereau présidera l'assemblée. La messe sera dite à 11 heures et le banquet sera servi à midi dans le nouveau caféteria du collège. Le frère Alexandre, directeur, est l'invité d'honneur de l'Association. Tous les anciens sont cordialement invités.

Députés canadiens reçus par M. Lie

Flushing Meadows, 2. (A.F.P.) — M. Trygve Lie, secrétaire général des Nations unies, a reçu à déjeuner, mercredi, à Flushing Meadows, un groupe de membres du comité des affaires étrangères de la Chambre des communes.

En plus du groupe canadien, M. Lie avait invité sir Alexander Cadogan, délégué britannique, M. Herschel Johnson, représentant adjoint des Etats-Unis, M. Alexandre Parodi, ambassadeur de France, MM. Lester-B. Pearson et Georgie Ignatieff, délégués du Canada à l'assemblée générale.

Les membres du groupe canadien comprenaient MM. Louis-René Beaudoin, William-Moore Benedictson, Joseph-Arthur Bradette, Frank-Eric Jaenicke, Norman Jacques, Roch Pinard et A. Plouffe.

Le secrétariat des Nations unies était représenté par M. Byron Price, secrétaire général adjoint pour les affaires administratives et budgétaires, M. A.-A. Sobolev, secrétaire général adjoint pour les affaires du Conseil de sécurité, M. Victor Hoo, secrétaire général adjoint pour les affaires de tutelle, M. Adrian Pelt et M. Byron Wood.

Dans une courte allocution, M. Lie a souligné l'importance de la contribution du Canada à la poursuite de la guerre et à l'établissement des Nations unies, et il s'est dit très heureux qu'un groupe parlementaire canadien ait rendu visite à Flushing Meadows et à Lake Success, afin de constater les progrès qui ont été accomplis par les